



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

pass COVID-19
vaccinal

MÉMO TAC VERIF

Mode de vérification « Pass vaccinal »

A partir du 24 janvier 2022, le « pass sanitaire » devient « pass vaccinal »*.

Le pass vaccinal consiste en la présentation au format numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier **d'une preuve vaccinale** :



La preuve vaccinale doit correspondre à un schéma vaccinal complet et à jour conformément aux règles sanitaires en vigueur sur le territoire français.

sont aussi acceptés :



Un certificat de rétablissement, issu du résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois ou **un certificat de contre-indication** à la vaccination contre le Covid-19 pour les personnes concernées.

*Exceptions :

Les enfants âgés entre 12 et 15 ans (inclus) restent soumis aux règles du « pass sanitaire » et pourront continuer de présenter un test négatif de moins de 24h pour accéder aux lieux et événements soumis au « pass vaccinal ».

L'accès aux établissements de santé et médico-sociaux restera soumis au « pass sanitaire » (sauf cas d'urgence prévus par la loi).

Une dérogation permettant d'utiliser un certificat de test négatif de moins de 24h dans le cadre du « pass vaccinal » sera possible jusqu'au 15 février pour les personnes recevant leur première dose de vaccin d'ici là, dans l'attente de leur deuxième dose.



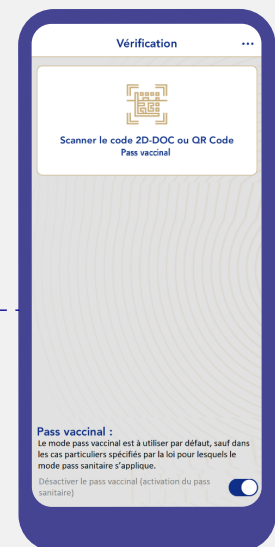
Afin de s'adapter à cette nouvelle mesure, il est nécessaire de **mettre à jour et synchroniser TAC Vérif**, l'application qui permet de scanner et contrôler le QR Code présenté par le visiteur via l'application TousAntiCovid Carnet ou au format papier.



Comment utiliser TAC Verif pour vérifier le « pass vaccinal » ?

1. Je mets à jour TAC Verif en me rendant sur les magasins Apple et Google
2. Je synchronise régulièrement l'application afin de m'assurer que les règles sont bien à jour (une connexion Internet est nécessaire)

Une fois TAC Verif mis à jour, le mode de vérification par défaut sera le « pass vaccinal ». Ce mode est à utiliser lors de vérifications dans les lieux soumis au « pass vaccinal ». La vérification des preuves via le mode « pass vaccinal » considèrera comme valide les tests négatifs de moins de 24h pour les enfants âgés entre 12 ans et 15 ans (inclus).



1 Je scanne le QR Code présenté



Lecture de pass
dans TousAntiCovid
Carnet

OU



Lecture de pass
sur papier

2 Le résultat s'affiche

L'application affiche les informations depuis le QR Code. Un message s'affiche en vert ou en rouge selon la validité du pass vaccinal.

Un pass invalide ou frauduleux entraîne le refus de l'accès à l'évènement ou au lieu.

TAC Verif ne donne pas de détail sur le type de preuve contrôlée et ne donne pas la raison de l'invalidité du pass le cas échéant.

